

Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Rapport du Directeur général

1. En mai 2010, la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a examiné des rapports faisant le point sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux ainsi que sur le plan-cadre d'équipement.¹ L'analyse tenait compte des besoins immédiats et permanents de l'Organisation en matière de réparation et de rénovation de son parc immobilier vieillissant. L'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA63.7, dans laquelle elle a notamment décidé d'allouer au fonds immobilier un montant de US \$22 millions à prélever sur les recettes non fixées provenant des États Membres afin de couvrir les coûts des travaux de rénovation à entreprendre d'urgence. Il a été proposé d'entreprendre ces travaux pour améliorer les installations de l'Organisation, en veillant en priorité à améliorer la sécurité des locaux, notamment la rénovation urgente des infrastructures de sécurité-incendie dans le bâtiment principal du Siège afin qu'elles soient conformes aux normes et règles modernes en la matière, et de procéder aux études techniques nécessaires pour entreprendre une rénovation complète du bâtiment principal.
2. À sa dix-huitième réunion en mai 2013, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a examiné une stratégie actualisée de rénovation des locaux du Siège.² Le Comité a demandé des éclaircissements sur certaines des hypothèses formulées dans le document et sur la définition des besoins du Siège sur le plan de l'immobilier.³
3. Le présent rapport a pour objet de présenter un point sur la stratégie globale de rénovation du Siège.

LE POINT SUR LA STRATÉGIE DE RÉNOVATION DU SIÈGE

4. La stratégie actualisée de rénovation du Siège envisage de manière globale, à l'échelle de tout le site, les futurs besoins de l'OMS à Genève en matière foncière. Elle prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 1100 bureaux à faible consommation d'énergie et à entretien réduit qui remplacerait les bâtiments annexes devenus obsolètes et qui accueilleraient le personnel du bâtiment

¹ Documents A63/35 et A63/36.

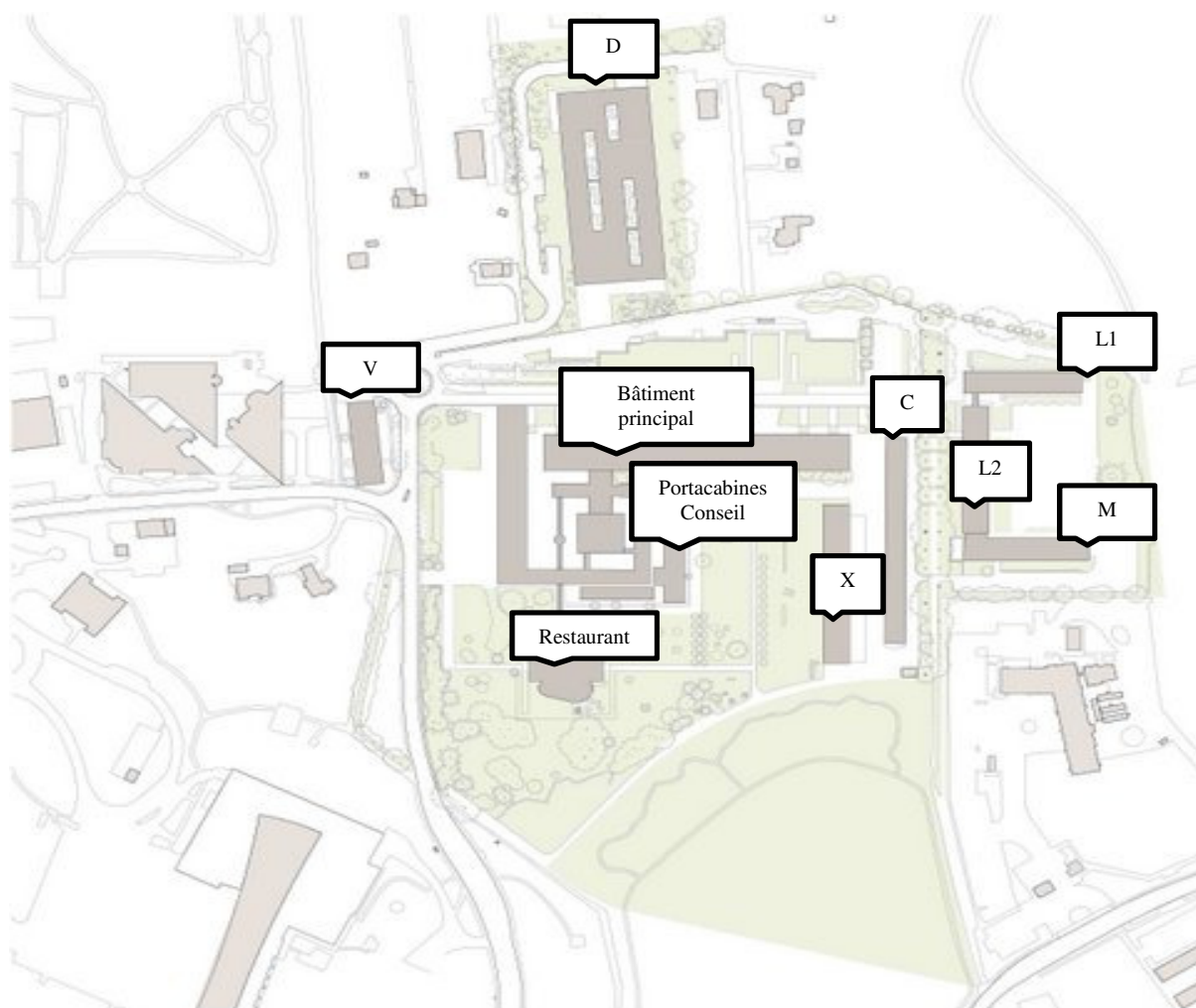
² Document A66/42.

³ Document A66/62.

principal pendant la rénovation de celui-ci. Cette solution réduirait les risques pour la santé et la sécurité inhérents aux travaux de construction dans un bâtiment occupé et diminuerait le temps nécessaire pour effectuer cette partie des travaux de rénovation, de même que son coût. La stratégie actualisée évite également d'avoir à rénover les bâtiments provisoires servant actuellement d'annexes au bâtiment principal, qui sont devenus obsolètes et n'offrent aucune souplesse d'aménagement. Cette approche globale remplace le précédent plan de rénovation par étage qui prévoyait de ne rénover que les étages 1 à 7 du bâtiment principal.

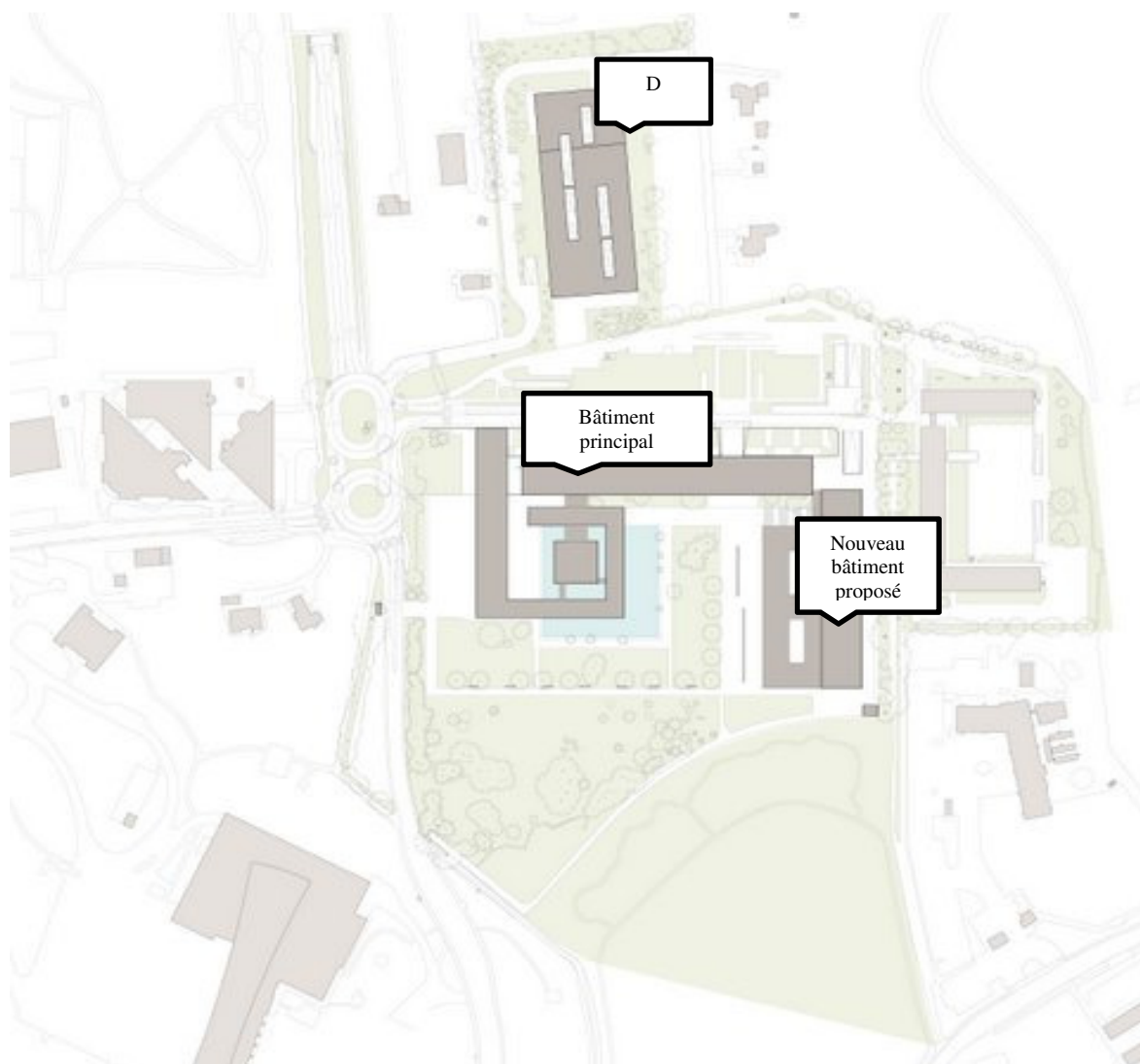
5. La Figure 1 montre la disposition actuelle des bâtiments du Siège. Les bâtiments de l'OMS sont indiqués en gris sombre avec leur désignation respective.

Figure 1



6. La Figure 2 indique la nouvelle disposition des bâtiments après achèvement des travaux prévus dans la stratégie actualisée de rénovation, à savoir la construction du nouveau bâtiment, la démolition des annexes provisoires préfabriquées (X, C, V, portacabines Conseil, restaurant) et la vente d'une parcelle de terrain dont l'OMS est propriétaire, ainsi que des bâtiments qui s'y trouvent (L1, L2 et M).

Figure 2



7. Une fois le projet de rénovation achevé, le nombre de bâtiments du Siège de l'OMS passerait de 10 à seulement trois, comme indiqué sur la Figure 2, les trois bâtiments étant conformes aux toutes dernières normes de performance environnementale, de sécurité-incendie et de flexibilité des espaces de bureau.

8. L'OMS a collaboré étroitement avec les autorités fédérales suisses et le Canton de Genève pour mettre au point cette stratégie. Un comité directeur au sein duquel l'OMS et les instances administratives suisses compétentes sont représentées a été constitué en 2012 pour étudier et valider les options qui s'offrent à l'OMS.

9. Conformément à la demande faite par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration en mai 2013, le Directeur général a officiellement demandé son concours au Gouvernement suisse pour aider l'OMS à valider et vérifier les hypothèses sur lesquelles repose la stratégie actualisée, y compris en confirmant que l'État hôte est disposé à accorder un prêt sans intérêt de 140 millions de francs suisses sur 50 ans pour financer la construction du nouveau bâtiment proposé.

10. Si l'État hôte donne son accord de principe à ce prêt et s'il est disposé à débloquer à ses propres risques les crédits nécessaires pour couvrir le coût de la phase de planification, imputable sur le montant total du prêt, la planification du nouveau bâtiment pourra alors commencer. Lors de la phase suivante, le Secrétariat établira un projet de stratégie de rénovation et de construction qui comprendra à la fois le concept pour le nouveau bâtiment et les plans de rénovation du bâtiment principal. Ce projet de stratégie sera ensuite soumis à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour approbation, par l'intermédiaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif.

11. Si l'Assemblée de la Santé approuve la stratégie et le principe d'accepter un prêt, un concours d'architecture sera organisé. Le lauréat présentera le concept pour l'ensemble du site dans un projet comprenant un plan détaillé pour la construction du nouveau bâtiment, parallèlement à la rénovation du bâtiment principal et à la désaffectation des bâtiments provisoires.

12. Sous réserve de confirmation du prêt par le Parlement de l'État hôte, et s'il concorde avec le projet présenté par l'architecte, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pourrait autoriser le Directeur général à accepter le reste du prêt et à entamer la construction du nouveau bâtiment.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

12. Le Conseil exécutif est invité à approuver la stratégie globale de rénovation du Siège et à prier le Directeur général de poursuivre la planification. Sous réserve que le Gouvernement suisse donne en temps voulu son accord de principe au prêt demandé, le concept pour le nouveau bâtiment et les rénovations sera soumis à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour approbation, par l'intermédiaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif.

= = =